

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour diffusion immédiate



Non à l'éolien dans nos forêts !

Des citoyens se mobilisent pour défendre un patrimoine en danger.

Etivey, le 01 mars 2018

La pétition lancée par l'Association Paysages et Forêts de l'Armançon (APFA), adressée à Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, rencontre déjà un réel succès. (<http://chn.ge/2EP55HP>). Ce que souhaite l'association, c'est avant tout une prise de position claire du ministre sur l'éolien en forêt, mais aussi une prise de conscience collective de la mise en danger d'un élément essentiel de la biodiversité : nos forêts !

2018, année de la biodiversité : la forêt sacrifiée ?

Le 2 novembre 2017, le Ministère de la Transition écologique et solidaire de Nicolas Hulot a affirmé lors d'une réponse à la question d'une sénatrice que : « **Le milieu forestier, de par ses caractéristiques et enjeux propres, ne constitue pas naturellement un secteur d'implantation pour les projets éoliens.** »

Or, les projets d'éoliennes industrielles se multiplient en pleine forêt sur notre territoire national. On en compte déjà plus de 15 recensés par l'APFA dans sa pétition (<http://chn.ge/2EP55HP>). Et cette liste est hélas loin d'être exhaustive. La forêt deviendrait-elle une zone de non droit où tout est permis ? Triste éventualité, en cette année de la biodiversité décidée par le gouvernement.

Et ce sont des projets pharaoniques qui sont en préparation ! Ainsi, dans le massif forestier de l'Armançon, dans le sud de l'Yonne, est prévue l'installation d'**une cinquantaine d'éoliennes industrielles dans un rayon de 5 km** : plus de 20 auraient une **hauteur supérieure à 240 m, soit la hauteur d'un immeuble de 80 étages** : les plus hautes de France. Et sur le versant forestier en face, à Ravières, Jully, Villiers les Hauts, 27 autres éoliennes industrielles de 205 mètres...

L'APFA demande donc au Ministre Nicolas Hulot une prise de position claire : pas d'éoliennes en forêt, qu'elle soit domaniale, communale ou privée. Il confirmerait et préciserait ainsi la réponse donnée le 2 novembre dernier à une parlementaire.

Touche pas à ma forêt : un patrimoine commun à protéger

La forêt, c'est notre bien commun, le poumon de la planète. C'est un patrimoine qui doit être indemne de tout projet éolien.

Car avec de tels projets, les forêts seraient **déboisées sur des dizaines d'hectares, bétonnées et scarifiées** par des voies de circulation des camions (**des milliers de camions pour les seules fondations en béton**). **L'avifaune serait menacée** : oiseaux, chauves-souris, happés par l'aspiration des pales ou implosant du fait de la pression. **Mais aussi la flore et les insectes, tels les papillons, dont la rarissime bacchante, strictement protégée au niveau national et international.**

L'APFA invite donc chaque citoyen à se mobiliser, en premier lieu par la signature de la pétition adressée à Nicolas Hulot : <http://chn.ge/2EP55HP> .

À propos de l'APFA - www.apfa89.org :

L'Association Paysages et Forêts de l'Armançon, créée fin 2017, a pour vocation de préserver l'environnement, notamment la flore et la faune, les paysages, le patrimoine culturel, le cadre de vie, la santé et la sécurité des hommes contre toutes les atteintes qui pourraient lui être portées, notamment par l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liés.

APFA - Domaine de Sèche-Bouteille

89310 Etivey

Président : Hervé Biju-Duval - 06 07 86 20 34- herve.biju-duval@apfa89.org

Contacts presse :

Sylvaine Montagnat-Rentier – 06 47 34 35 94 – sylvaine.montagnat@gmail.com